

Modification de la composition de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE)

ARRETE DRH n° 2023-022

L'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble,

- Vu** le Code de l'Education et notamment l'article L 953-6
- Vu** le Décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires des établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu** l'arrêté N° 2022-43 portant organisation de l'élection des représentants des personnels à la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) à Grenoble INP
- Vu** les résultats du scrutin du 08 décembre 2022
- Vu** l'arrêté DRH n°2020-053 modifié fixant la composition de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) à Grenoble INP

ARRETE

ARTICLE UNIQUE

L'article 1 de l'arrêté n°2020-053 modifié fixant la composition de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) à Grenoble INP est modifié comme suit :

« Les représentants des personnels et les représentants de l'administration à la commission paritaire d'établissement de l'Institut polytechnique de Grenoble sont :

		Elus désignés		Représentants établissement	
		Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
ITRF					
A	Aude BOUCHARD (SNPTES-UNSA)	Patrick KOCELNIAK (SNPTES-UNSA)	Administrateur	Vice-Président RH	
	Laurent TERRIER (CGT)	Florent COLLOVATI (CGT)	DGS	DGSA	
B	Fabienne FONSECA (CGT)	Michèle SAN MARTIN (CGT)	Catherine VALENTIN	Laurent MANIGUET	
	Yannick LE PORT (CGT)	Déborah VERGER (CGT)	Christelle MONTEFORTE	-	
C	-	-	Emmanuel PASTUREL	Emmanuelle BLEHAUT	
	-	-	-	-	
AENES					
A	Céline AUBERT	-	-	-	
	-	-	-	-	
B	Sylvie CHAMPAVIER (CGT)	-	-	-	
	-	-	-	-	
C	-	-	-	-	
	-	Brigitte KALADZE	-	-	

Fait à Grenoble, le 26 juin 2023

Pierre BENECH
administrateur général
Institut polytechnique de Grenoble